

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)
LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19
du lundi 27 mars 2023 à 20 heures
publiée le 3 avril 2023
(Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses réunions, en l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Date de la convocation : 23 février 2023

Date d'envoi par courrier électronique : 21 mars 2023

ÉTAIENT PRESENTS (19) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, M. Joseph JAFFRÈS, M. Jacques GRIFFOUL, Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ, M. Jean-Marie RIVAL, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Lionel BURGER, Mme Anaïs MARCHESI, M. Jean-François VARGUES, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (4) ET ÉTAIENT ABSENTS (4) : Mme Nathalie CABRIÉ (pouvoir n° 1 à Mme Anaïs MARCHESI), Mme Dominique SCHWARTZ (pouvoir n° 1 à Mme Nicole BRUNEAU), M. Nicolas QUENTIN (pouvoir n° 2 à Mme Christine OUDET), Mme Fabienne GABET (pouvoir n° 1 à M. Alain DEJEAN), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent), Mme Nicole ESPAGNAT (absente), M. Patrick PARANT (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistaient à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon et M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal.

A – Nomination d'un secrétaire de séance

M. Jean-Pierre COUSTEIL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2023 : adopté par 22 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

Quelques rectifications sont apportées à ce procès-verbal.

Ayant été absent involontairement, Monsieur Jean-Pierre COUSTEIL s'abstient

C – Ordre du jour et conflits d'intérêt

Monsieur le Maire invite les élus à parer aux conflits d'intérêt pouvant apparaître dans l'ordre du jour et à ne participer ni aux débats ni au vote pour les points concernés.

D – Adoption d'un additif à l'ordre du jour (questions complémentaires n° 16 à 18) : adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 16 FEVRIER 2023 :

Communication au conseil municipal

01 – Décision n° 5 / 2023 – Village-vacances – Caisse centrale d'activités sociales des Industries électrique et gazière – Contrat saison estivale 2023 : pris acte.

02 – Décision n° 6 / 2023 – Village-vacances – Période exceptionnelle du 27 août au 10 septembre 2023 – Tarifs : pris acte.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL – GOUVERNANCE – PERSONNEL

01 – Rapport d'orientation budgétaire 2023 : adopté par 22 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

02 – Présentation et adoption des comptes de gestion de l'année 2022 : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la présidence de séance à M. Michel FALANTIN et quitte la salle au moment du vote des comptes administratifs (points 03 à 08).

03 – Compte administratif 2022 – COMMUNE : adopté par 21 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

04 – Compte administratif 2022 – SERVICE des EAUX : adopté par 21 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

05 – Compte administratif 2022 – SERVICE de l'ASSAINISSEMENT : adopté par 21 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

06 – Compte administratif 2022 – CINÉMA MUNICIPAL : adopté à l'unanimité des 22 votants.

07 – Compte administratif 2022 – COMPLEXE TOURISTIQUE : adopté par 21 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

08 – Compte administratif 2022 – LA CLÈDE : adopté à l'unanimité des 22 votants.

La présidence de séance est reprise par Monsieur le Maire.

09 – Communauté de communes Quercy Bouriane – Rapport d'activité 2021 – Communication au conseil municipal : adopté à l'unanimité des 23 votants.

10 – Écoles de Gourdon et du Vigan – Convention de réciprocité de gratuité des frais de scolarisation : adopté à l'unanimité.

11 – Personnel municipal– Création de poste (sans recrutement) – Agent de maîtrise : adopté à l'unanimité.

BUDGET – FINANCES – FISCALITE

12 – SARL Gracy Glory Tartes et Pains – Inscription en créance éteinte : adopté à l'unanimité.

URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME – ÉQUIPEMENTS – FORETS – TRAVAUX

13 – Lot Habitat – Les Hermissens – Vente pavillon HLM 13A : adopté à l'unanimité.

14 – Lot Habitat – Les Hermissens – Vente pavillon HLM 53C : adopté à l'unanimité.

15 – Plan local d'urbanisme – Projet de modification n° 5 – Rapport, examen, conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur – Transmission au conseil municipal : adopté à l'unanimité.

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

16 – Adressage complémentaire 2023-02 – Impasse des Mésanges – Validation du conseil municipal : adopté à l'unanimité.

17 – Cinéma municipal L'Atalante – Carte magnétique d'abonnement – Tarif 2023 : adopté à l'unanimité.

18 – Commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT de Quercy Bouriane – Rapport n° 3 – Adoption du conseil municipal : adopté par 22 voix pour et 1 abstention (M. Lionel MAURY).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 25.

Vu,
Le Maire de Gourdon,
Jean-Marie COURTIN

Vu,
Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre COUSTEIL

